



# 2024

CAUTIONARY STATEMENT

Le rapport environnemental, social et de gouvernance (ESG) d'Assala contient certaines déclarations prospectives, ainsi que des références à des buts et objectifs internes. Dans certains cas, Assala utilise des termes tels que « viser à », « planifier », « avoir l'intention de », « anticiper », « prévoir », « croire », « estimer », « assurer », « s'attendre à », « sera », « peut », « pourrait », « devrait », « cibler », « perspective », « intention », « potentiel », « poursuivre » et des expressions similaires, ou la forme négative de celles-ci, dans le cadre de discussions sur des questions opérationnelles et financières à venir. Ces déclarations prospectives et la discussion des buts, cibles, stratégies, objectifs et croissance dans le domaine ESG, ainsi que les politiques, programmes et initiatives ESG planifiés se rapportent à des événements ou circonstances futurs et non passés, ou à des déclarations de faits historiques, aux conditions financières, aux résultats des opérations et initiatives d'Assala, ainsi qu'à d'autres buts, ambitions, plans ou intentions pour ses activités.

Ces déclarations peuvent concerner, sans s'y limiter, les émissions de gaz à effet de serre (GES), les niveaux de torchage et les objectifs de réduction, ainsi que le calendrier prévu pour atteindre ces objectifs, le cas échéant ; la qualité de l'air ; la gestion de l'eau ; l'impact sur la biodiversité ; les relations avec la communauté ; la santé et la sécurité du personnel ; l'évaluation des réserves, les dépenses d'investissement et les coûts liés aux puits ; l'éthique des affaires et la transparence ; la gestion de l'environnement juridique et réglementaire ; et l'évaluation des risques d'incidents critiques.

Les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport comportent des risques et des incertitudes susceptibles d'entraîner des écarts importants entre les résultats réels et les ré-

sultats escomptés. À ce titre, vous ne devez pas vous fier aux déclarations prospectives pour prédire les résultats réels, et Assala n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des déclarations prospectives. Toute déclaration prospective n'est valable qu'à la date à laquelle elle a été formulée et Assala n'a aucune obligation d'actualiser ces déclarations.

Ces déclarations prospectives reflètent les attentes et les hypothèses actuelles concernant des événements futurs et, bien qu'Assala considère ces attentes et hypothèses comme raisonnables, Assala ne donne aucune garantie que ces attentes s'avéreront correctes.

De telles déclarations sont, par nature, soumises à d'importants risques et incertitudes commerciaux, économiques, concurrentiels, réglementaires et autres, dont beaucoup sont indépendants de notre volonté et sont difficiles à prédire, dont notamment : les changements sociétaux en matière de demande des consommateurs et la volatilité des prix des matières premières résultant de l'évolution de la dynamique entre les membres de l'OPEP+, les coûts, le calendrier et les résultats des forages et des opérations ; les incertitudes concernant les estimations des réserves, l'identification des sites de forage et la capacité d'ajouter des réserves prouvées à l'avenir ; les hypothèses sous-jacentes aux prévisions de production ; l'accès aux capitaux et leur coût ; les contrats de couverture et les autres contrats financiers ; les risques liés à la cybersécurité ; les dangers et risques inhérents généralement liés au forage, à la production, au transport et au stockage d'hydrocarbures et de gaz naturel ; les services de complétion, l'équipement, les fournitures, le personnel, les services pétroliers et l'eau nécessaires à l'exécution des plans d'exploration et de développement, les catastrophes

naturelles et les conditions météorologiques défavorables ; les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement ; le prix et la disponibilité des carburants de substitution ; les politiques et actions politiques et économiques du Royaume-Uni, de la République Gabonaise (y compris en tant qu'actionnaire d'Assala) ou de tout autre pays ; le contexte économique général ; les changements défavorables de régimes fiscaux ; les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt ; le développement et l'utilisation de nouvelles technologies ; les difficultés géologiques ou techniques ; les problèmes opérationnels ; les actions des concurrents et des contreparties ; l'instabilité politique et sociale mondiale, les événements et les actions, y compris la guerre, l'évolution ou le non-respect des lois et des réglementations gouvernementales ; l'incapacité à atteindre les objectifs stratégiques ; le changement climatique et ses effets ainsi que d'autres changements de conditions commerciales ; l'incapacité à attirer et à fidéliser le personnel qualifié, les mauvaises relations de travail et les actions syndicales des travailleurs ; et l'incapacité à obtenir les approbations gouvernementales nécessaires, chacun de ces éléments pouvant compromettre de manière significative la capacité d'Assala à répondre à ses attentes reflétées dans les déclarations prospectives.

Le présent rapport couvre les activités des filiales Assala Energy UK Limited et Assala Gabon S.A., menées conjointement ou séparément au cours de la période de référence 2024 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre). Le nom « Assala » utilisé dans le présent rapport fait collectivement référence aux entités Assala Energy UK Limited et Assala Gabon S.A. Les termes tels que « nous », « notre » et « nos » sont utilisés par commodité pour se référer aux deux entités.



[www.assalaenergy.com](http://www.assalaenergy.com)

 [www.linkedin.com/company/assala-energy/](https://www.linkedin.com/company/assala-energy/)

Tous droits réservés : Assala Energy UK Limited. Publication : Avril 2025.  
Création, conception et production : You Are Stories ([www.youarestories.com](http://www.youarestories.com)).